



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL
2026 -21

Objet : Règlementation de la circulation dans le cadre de la pose de réseau eau potable pour NOREADE par l'entreprise DELCROIX TP SAS, TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX.

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de la Commune de Maulde,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Commune Article 131.1,
Vu la demande de DELCROIX TP SAS en date du 23 mars 2026 pour des travaux de pose de réseau eau potable dans la Grande Rue à MAULDE,
Considérant qu'à l'occasion de ces travaux il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter leur bon déroulement et éviter tout accident,

ARRETONS

Art 1 : L'arrêté 2026-21 du 30/03/2026 annule et remplace l'arrêté 2026-19 du 23/03/2026

Art 2 : A partir du 30 mars 2026 pour une durée de 100 jours :

- De 7h30 à 17h00, durant les travaux, la circulation et le stationnement seront interdits aux véhicules légers et aux poids lourds sauf :

- riverains du chantier uniquement,
- camions de collecte ordures ménagères, emballage recyclable et verre,
- véhicules de la POSTE,
- véhicules de secours et services d'urgence,
- transports TRANSVILLES et TEC,
- tous les services publics

- la circulation sera alternée par feux tricolores dès la fin des travaux le soir, la nuit et le week-end.
- la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Art 3 : Des panneaux indiquant les travaux seront placés par l'entreprise DELCROIX TP SAS, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX à chaque extrémité du chantier.

Art 4 : Les travaux devront être faits en souterrain sans ouverture de voirie (sauf contraintes techniques). Si ouverture de la chaussée, pose de l'enrobé dans les 48 heures.

Art 5 : Ampliation sera adressée à :

- DELCROIX TP SAS, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX.
- Brigade de la Gendarmerie de Lecelles.
- CIS Mortagne du Nord
- SIAVED
- TRANSVILLES, TEC

Fait à Maulde le 30 mars 2026
Le Maire,

